

## LA JEUNESSE

L'ABANDON DU PROJET DE CONFÉRENCE SUR  
LES SERVICES AUX JEUNES

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme la conférence sur les services aux jeunes errants et le chômage des étudiants au cours de l'été, fixée aux 14, 15 et 16 mars, a été contremandée en l'absence d'aide du gouvernement fédéral, le premier ministre suppléant dirait-il pourquoi le gouvernement a pris cette décision inattendue à une date aussi tardive et à quelles solutions de rechange il songe?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Comme je l'ai dit l'autre jour, en réponse à des questions, le gouvernement a consulté les provinces au sujet d'un programme d'emploi pour les étudiants. Il nous paraissait que la conférence projetée serait très utile, mais nous n'avons pas jugé que la financer serait faire un bon usage des deniers des contribuables.

**M. David MacDonald (Egmont):** Le premier ministre peut-il nous dire s'il est vrai que cette décision a été prise parce que le gouvernement craignait de devenir la cible de critiques dévastatrices à cette conférence?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. David MacDonald (Egmont):** Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire s'il est vrai qu'en accord avec le Conseil canadien du développement social, le gouvernement a en fait demandé que cette conférence soit différée d'un mois afin de lui permettre d'y participer activement et de lui donner son appui en mars?

**L'hon. M. Sharp:** Je pense qu'il faudrait adresser cette question au ministre compétent en la matière. Je n'ai pris aucune part à cette décision.

**M. MacDonald:** Vu la grande importance de cette conférence sur la jeunesse errante et l'emploi estival des étudiants, un sujet auquel le gouvernement a prétendu porter beaucoup d'intérêt au cours des deux dernières semaines, il semble y avoir une certaine contradiction dans les renseignements qui ont été donnés à la Chambre, et je me demande...

**M. l'Orateur:** Le député veut-il être assez bon de poser sa question supplémentaire.

**M. MacDonald:** Le premier ministre suppléant consentirait-il à déposer la correspondance échangée entre le gouvernement et le Conseil canadien du développement social au sujet de cette conférence afin que nous puissions connaître tous les faits concernant la situation?

**L'hon. M. Sharp:** Je puis assurer au député que le gouvernement n'a rien à cacher. Je parlerai au ministre pour voir ce qu'il peut faire.

[L'hon. M. Sharp.]

## AFFAIRES URBAINES

PROPOSITION D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS POUR  
LE DÉNEIGEMENT

**M. Raymond Rock (Lachine):** Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme cette année les chutes de neige ont, dans bien des régions du Canada, été anormalement abondantes et souvent catastrophiques, le gouvernement songerait-il à aider financièrement les municipalités qui grèvent leur budget de déneigement?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Je ne pense pas que le gouvernement canadien ferait droit à cette demande, mais j'aimerais signaler qu'il fournit indirectement une aide très considérable qui, je le crois, soulagera le budget des municipalités.

\* \* \*

## LE LOGEMENT

## L'HYPOTHÈQUE DU ROCHDALE COLLEGE

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Ma question s'adresse au ministre sans portefeuille chargé du logement. Le 21 janvier, j'ai demandé au ministre si les autorités du Rochdale College de Toronto étaient en retard dans leurs versements, et quelle était l'intention du gouvernement. Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je ferai dans un proche avenir une déclaration plus détaillée à ce sujet. Je me permets d'indiquer dès à présent à la Chambre que le créancier hypothécaire a fait face aux échéances de ces trois derniers mois.

Le 24 février, le président de la SCHL...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député. Les questions doivent être formulées de la façon la plus concise possible. Le député voudra bien poser la sienne tout de suite.

**M. Scott:** Oui, monsieur l'Orateur, j'y arrive. Le 24 février, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement apprenait au comité des comptes publics de la Chambre des communes que le Collège Rochdale de Toronto accusait des arrérages de \$289,000, c'est-à-dire un montant suffisant pour que la Société prenne des dispositions...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ce n'est pas là une question. Le député fait la genèse de la question qu'il veut porter à l'attention du ministre. Il me semble qu'il devrait y avoir une façon plus succincte de la poser.

**M. Scott:** Le ministre peut-il dire à la Chambre si des mesures ont été prises à cet égard?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):** De nombreuses compétences sont en cause dans cette affaire. Il y a, bien entendu, la SCHL et ses responsabilités financières. Il y a des problèmes de droit et d'ordre à Toronto. Il y a la question des autres créanciers de Rochdale. Il y a aussi le gouvernement provincial. Je crois qu'il serait opportun pour nous de reconnaître qu'une action unilatérale ne serait pas la solution la plus sage et en fait, il y a des consultations d'amorçées avec d'autres intéressés.